



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna

Communiqué de presse n° 1242

Berne, le 11 août 2026

Le SAB s'oppose au démantèlement du service postal universel

Le Conseil fédéral entend réduire massivement le service postal de base par le biais d'une révision de la loi sur la Poste. Le Comité du SAB s'oppose fermement à ce démantèlement. Dans sa prise de position, le SAB critique, en outre, le fait que la révision de la loi sur l'organisation de la Poste limiterait trop fortement la marge de manœuvre du « géant jaune ».

La révision de la loi sur la Poste menace d'entraîner un démantèlement massif du service universel

Le principe du service universel prévoit que toutes les personnes et toutes les entreprises bénéficient des mêmes conditions sur l'ensemble du territoire. Le service universel est donc un élément essentiel de la cohésion nationale. Or, selon les projets du Conseil fédéral, ce service universel pourrait désormais être considérablement réduit. La consultation en cours relative à la loi sur la Poste vise à réduire fortement les normes minimales du service universel postal. Ce sont les régions de montagne et les espaces ruraux qui seraient les plus touchés. Ainsi, selon les projets du Conseil fédéral, les lettres, les journaux et les magazines ne seraient notamment plus distribués en dehors des territoires urbanisés (Siedlungsgebiet). Cela concernerait environ 60'000 foyers. D'autre part, les lettres ne seraient plus distribuées que durant trois jours ouvrables par semaine. Le courrier A serait ainsi supprimé. Il serait remplacé par l'introduction d'une lettre numérique. Or, dans les espaces ruraux, le déploiement de connexions haut débit performantes reste encore trop lent. Tant que la stratégie « gigabit » annoncée par le Conseil fédéral ne sera pas mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, le remplacement des services postaux physiques par des services électroniques ne doit pas être une option.

Les projets du Conseil fédéral sont en contradiction avec la promotion des médias

Les projets du Conseil fédéral concernant la distribution des journaux et des magazines sont également préoccupants. Ceux-ci ne seraient désormais distribués que cinq jours par semaine, au lieu de six actuellement. L'obligation de les distribuer au plus tard à 12h30, ainsi que les normes de qualité correspondantes, seraient supprimées. Par conséquent, la presse écrite perdrait encore davantage de son attrait ; alors que les médias écrits sont déjà en crise, en raison de la baisse des recettes publicitaires et du nombre d'abonnés. Les projets du Conseil fédéral ne feraient qu'aggraver cette situation et entraîneraient la disparition de certains titres de presse. Cela est en contradiction flagrante avec les décisions récentes du Parlement, qui a notamment augmenté le soutien indirect à la presse sur la base d'une proposition du SAB (initiative parlementaire Bulliard).

De nouvelles fermetures de bureaux de poste sont à craindre

En ce qui concerne le réseau des bureaux de poste, il est en outre prévu de supprimer les exigences actuelles en matière d'accessibilité. Ces exigences stipulent qu'ils doivent être accessibles pour 90% de la population en moins de 20 minutes à pied ou par le biais des transports publics. Cette exigence est l'une des raisons pour lesquelles la Suisse, contrairement à d'autres pays européens, dispose encore d'un réseau de bureaux de poste et d'agences postales particulièrement dense. Si cette exigence d'accessibilité est supprimée, de nombreux bureaux de poste risquent de fermer. Pour les clientes et clients, la situation est aussi aggravée par le fait que, selon les propositions du Conseil fédéral, les boîtes aux lettres ne devraient plus nécessairement se trouver à l'entrée des immeubles. Elles pourraient également être installées de manière centralisée quelque part dans un quartier ou dans un village. Les clientes et clients devraient alors aller chercher eux-mêmes leur courrier, au lieu de continuer à le recevoir directement à leur domicile. Cela constituerait une nette dégradation de la qualité de la distribution et pénaliserait massivement les personnes à mobilité réduite, par exemple les personnes âgées ou en situation de handicap.

Droits démocratiques contournés

La révision de la loi sur la Poste prévoit un nouveau mécanisme pour le service postal universel. Si, par exemple, les chiffres du trafic postal des lettres descendent en dessous de seuils définis, la Poste peut déposer une demande de réduction du

service universel. Le Conseil fédéral statuerait sur cette demande en toute autonomie. Ces seuils sont fixés de telle sorte qu'ils seront atteints dès 2031. Le service postal universel serait donc, à partir de cette date, considérablement réduit, comme décrit plus haut. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est que le Parlement n'aurait absolument pas son mot à dire. Compte tenu de l'importance considérable du service universel pour la cohésion nationale, et au vu des débats toujours très passionnés qui ont eu lieu par le passé, cette mise à l'écart de facto du Parlement est totalement incompréhensible.

Renforcer le service universel au lieu de l'affaiblir

Dans sa prise de position, le SAB rejette donc catégoriquement les propositions du Conseil fédéral visant à réduire le service postal universel. Du point de vue du SAB, le service universel ne doit pas être affaibli, mais au contraire renforcé. C'est pourquoi le SAB soutient l'introduction de la lettre numérique en tant que nouvel élément du service universel. L'objectif doit être que la Poste puisse assurer le service universel, sur le plan financier, de la manière la plus autonome possible, sans compensation de l'État. Pour cela, il faut notamment maintenir le monopole résiduel de la Poste. Dans ce cadre, la Confédération devrait renoncer aux dividendes distribués par La Poste. La Poste verse actuellement à la Confédération quelque 100 millions de francs par an. Cet argent pourrait être investi dans le service universel, ce qui permettrait d'éviter les démantèlements redoutés.

Ne pas restreindre la marge de manœuvre de la Poste

Avec la révision simultanée de la loi sur l'organisation de la Poste, le Conseil fédéral entend restreindre davantage la marge de manœuvre du « géant jaune ». Du point de vue du SAB, c'est une approche totalement erronée. La Poste devrait avoir la possibilité d'exercer des activités tierces, dans la mesure où celles-ci contribuent à stabiliser la situation financière de l'ensemble du groupe et, par conséquent, à participer indirectement au financement du service universel. Le SAB est donc également convaincu qu'il faudrait autoriser Postfinance à octroyer des crédits et des prêts hypothécaires. En raison de conditions réglementaires restrictives, Postfinance est aujourd'hui contrainte d'investir une grande partie de son capital à l'étranger. À l'inverse, les établissements hôteliers, les remontées mécaniques, les coopératives d'habitation et de nombreuses autres entreprises des régions de montagne et de l'espace rural recherchent désespérément des capitaux. Une situation tout à fait paradoxale ! L'octroi de crédits et d'hypothèques aux entreprises et aux particuliers a pris une nouvelle importance depuis l'effondrement du Crédit

Suisse. L'entrée de Postfinance dans le secteur du crédit et des hypothèques ne figure pas dans le projet de consultation actuel. Le SAB demande que la révision de la loi sur l'organisation de la Poste soit mise à profit pour réintroduire cette demande.

Informations complémentaires :

- Prise de position du SAB sur www.sab.ch.

Pour toute autre question :

- Pius Kaufmann, conseiller national et président du SAB, tél. 079 457 29 10.
- Thomas Egger, directeur du SAB, tél. 031 382 10 10